



Diplôme d'université Pollutions, nuisances et résiliences

Acteurs de la protection de l'environnement

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Les étudiants comme les personnes intéressées peuvent suivre cette formation complémentaire permettant une véritable sensibilisation aux sciences de l'environnement sous des formes très diverses.

Titulaires de quatre semestres de Licence ou diplôme équivalent (Bac+2) toutes disciplines ou être inscrit en Licence 3ème année ou diplôme équivalent, avocats ...

Conditions spéciales : Pour les non titulaires du diplôme requis, peuvent être admis à s'inscrire après avis favorable du Responsable de la Formation, les candidats exerçant une activité salariée ou bénévole ayant un lien avec la formation.

MODALITÉS D'ADMISSION

Les modalités d'admission figurent sur le site droit.unistra.fr

Les candidatures s'effectuent en mai par le biais de l'interface ecandidat.unistra.fr

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Diplôme pluridisciplinaire permettant une approche transversale
- Equipe pédagogique composée d'universitaires et de praticiens
- Formation de généraliste de l'environnement qui complète les formations spécialisées traditionnelles.

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Se sensibiliser à certains enjeux environnementaux.
- > Acquérir une vision transversale des problématiques.
- > Se familiariser aux points de vue des différentes disciplines scientifiques et des différents acteurs.

PROGRAMME

5 UE à choisir parmi les UE 1 à 7 (l'UE 8 n'est pas ouverte à la formation continue)

UE 1 Initiation au droit de l'environnement :

Mise à niveau juridique ; Droit de l'environnement industriel (ICPE, déchets)

UE 2 Protection juridique de la nature et approche du contentieux environnemental :

Droit de l'eau et instruments juridiques de protection de la biodiversité ; Le contentieux environnemental

UE 3 Société(s) et rapports Homme-Nature :

Discussion anthropologique / Perception et usage de la nature ; L'espace rural comme terrain des changements de pratiques

UE 4 Introduction aux sciences du vivant et résilience(s) :

Introduction à l'écologie et évaluation de la biodiversité ; Résilience des écosystèmes, apports de l'éthologie

UE 5 Aménagement des territoires et ville :

Initiation à l'urbanisme des territoires ; Ville durable : ville résiliente ?

UE 6 Polluants et transfert(s) (air et eau) :

Mise à niveau en chimie ; Identification des polluants, transferts et remédiation

UE 7 Pollution des sols et éco/toxicologie :

Pollution des sols ; Éco/toxicologie

UE 8 Méthodologie et suivi de stage et/ou de mémoire :

Accompagnement et suivi de stage/mémoire - Non ouverte à la formation continue

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés et apports de connaissances.

Les intervenants sont des universitaires et/ou des praticiens compétents dans leur domaine en environnement.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances figurent sur le site : <https://droit.unistra.fr>

ORGANISATION

Les cours sont répartis sur une année universitaire, à partir de septembre, le soir de 18 h 30 à 20 h 30 en semaine et parfois le samedi matin de 9 h à 12 h.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Mme Marie-Pierre CAMPROUX-DUFFRENE, Professeure des Universités à la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion, université de Strasbourg.

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Durée : 125 heures

En 2023/24

Référence : MSM23-0232A
du 11 septembre 2023
au 29 mars 2024

Tarif

1835 € Pour les stagiaires formation continue insérés en formation initiale (IFI).

Lieu

Faculté de Droit, de Sciences politiques et de gestion
1 Place d'Athènes

BP 66

67045 Strasbourg Cedex

Renseignements et inscriptions

Muriel SCHITTENHELM

Tél : 03 68 85 49 88

mschittenhelm@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'université sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.